

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil Municipal

séance du 16 décembre 2010

Conseillers en exercice :	33
présents :	30
pouvoirs :	2
votants :	31
abstentions :	0
voix pour :	31
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 16 décembre 2010 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 10 décembre 2010, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – M. Jean-François HEROUARD - Mlle Marianne REYNAUD – Mme Michelle LE FLOCH – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Romuald CARRY – M. Claude GUINET - M. Jean-Marie MASSON – M. Bernard CHAMBAUDRY - Mme Sylvie MAMET - M. Gérard DELIGNE - Mme Maud POURQUIER - M. Patrick BOMPOINT– Mme Marie-Paule ANCELIN - Mme Marie-Laure CANO - M. Simon CLAVURIER - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Gilles LE MOINE – Mme Dominique CHARMENSAT – M. Jean-François VALEGEAS - M. Jérôme MOUHOT – Mme Jeanine PROVOST – Mme Emilie RICHAUD - M. Noël BELLIOU – Mme Dominique HALLEY - M. Michel JAYAT - Mme Maryvonne LAURENT -

ETAIENT EXCUSES

M. Serge LEBRETON (donne pouvoir à M. Simon CLAVURIER) – Mlle Brigitte BONNEAU (donne pouvoir à Mme Sylvie MAMET) -

ETAIT ABSENTE

Mme Adjoua KOUAME -

Mlle Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CENTRE D'ANIMATION
AVENANT N°3 A LA CONVENTION****N°178**

Le secteur « WEST ROCK » du CENTRE D'ANIMATION se sépare de l'association pour développer son projet de manière autonome autour des musiques actuelles.

Le secteur WEST ROCK est désormais constitué sous forme associative. Aussi les deux associations CENTRE D'ANIMATION et WEST ROCK ont approuvé lors de leurs assemblées générales respectives un même projet de contrat d'apport et de scission qui prévoit les modalités de cette séparation à la date d'effet du 1er janvier 2011.

Le secteur WEST ROCK connaît un déficit historique par rapport à l'activité du CENTRE D'ANIMATION. Ce dernier est comptabilisé dans le compte de liaison de l'association CENTRE D'ANIMATION.

A la date du 1er janvier 2010 les deux associations faisaient leur propre affaire de l'éventuel déficit de l'année 2010.

A titre exceptionnel, il y aurait lieu que la Ville verse une subvention au CENTRE D'ANIMATION pour résorber le déficit de WEST ROCK à la date du 1er janvier 2010.

Le déficit s'élève au 1er janvier 2010 à **33 977 euros**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, et après que M. Claude GUINET se soit retiré de la salle des délibérations,

SE PRONONCE favorablement sur la subvention exceptionnelle à attribuer au Centre d'Animation.

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention financière, tel qu'il est joint en annexe.

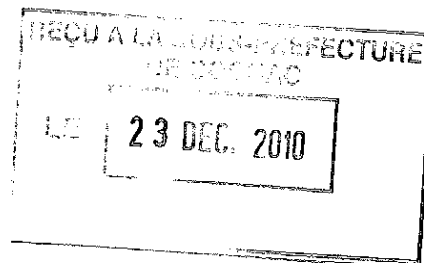
FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Pour Le Maire absent,
Le Maire Adjoint délégué,



Patrick SEDLACEK



projet

**Avenant n°3 à la
CONVENTION
pour attribution d'une subvention
pour l'exercice 2010 avec
l'association CENTRE D'ANIMATION**

ENTRE :

la Ville de COGNAC, représentée par Monsieur Michel GOURINCHAS, dûment autorisé par délibération du 16 décembre 2010,

et

l'association dénommée CENTRE D'ANIMATION, n° Siret 319 924 205 00028 , association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé 9A place de Cagouillet à Cognac, représentée par son président, Monsieur Claude GUINET, agissant pour le compte de cette association, mandaté à cet effet par le Conseil d'administration,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

PREAMBULE

Il y a lieu de conclure un avenant n°3 à la convention initiale du 8 mars 2010 portant attribution d'une subvention de 277 163,92 € à l'association CENTRE D'ANIMATION.

ARTICLE 1er - Objet de l'avenant

Le secteur « WEST ROCK » du CENTRE D'ANIMATION se sépare de l'association pour développer son projet de manière autonome autour des musiques actuelles.

Le CENTRE D'ANIMATION et WEST ROCK ont donc signé un projet de contrat d'apport et de scission qui prévoit les modalités de cette séparation, notamment en ce qui concerne la mutualisation de personnel souhaitée par la Ville.

Le secteur WEST ROCK connaît un déficit historique par rapport à l'activité du CENTRE D'ANIMATION.

A titre exceptionnel, la Ville s'engage à verser une subvention au CENTRE D'ANIMATION pour effacer le déficit de WEST ROCK et remettre à zéro leur compte de liaison au 31 décembre 2009.

ARTICLE 2 – Montant de la subvention

La subvention s'élève à 33 977 €.

L'avenant n°2 portant la subvention à 285 760,75 €, le montant définitif de la subvention attribuée à l'Association CENTRE D'ANIMATION pour l'exercice budgétaire 2010 est donc de 319 737,75 €.

ARTICLE 3 – Modalités de paiement

La subvention sera versée en une fois par virement administratif sur le compte ci dessous :

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé
10558	02533	11128500200	49

Son financement sera assuré par le budget municipal 2010 selon les modalités suivantes :

-dépenses en plus au 65-6574-33 (subventions aux Associations) pour 33 977 €.

-dépenses en moins au 022-022-01 (dotation pour dépenses imprévues de fonctionnement) pour le même montant.

ARTICLE 4 - Litige

Toute contestation pour l'application de la présente convention relève de la compétence du Tribunal Administratif de Poitiers.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux

Fait à COGNAC, le

Pour l'association
CENTRE D'ANIMATION
Le Président,

Le Maire,

Claude GUINET

Michel GOURINCHAS